

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

---

## **Ordonnance n. 8.527 du 11/03/2021 modifiant les articles O.700-2, O.700-3 et O.700-4 du Code de la mer relatifs à la police des eaux territoriales et des eaux intérieures** (Journal de Monaco du 19 mars 2021).

Vu l'article 68 de la Constitution ;

Vu le Code de la mer ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.770 du 8 novembre 2019 réglementant la navigation, le mouillage, la pêche, la pêche sous-marine, la pratique des bains de mer et des sports nautiques et la plongée sous-marine dans la zone des travaux d'extension en mer ;

**Article 1er .-** *(Voir l'article O. 700-2 du Code de la mer ).*

**Article 2 .-** *(Voir l'article O. 700-3 du Code de la mer ).*

**Article 3 .-** *(Voir l'article O. 700-4 du Code de la mer ).*

**Article 4 .-** L' Ordonnance Souveraine n° 7.770 du 8 novembre 2019 , susvisée, est abrogée.

**Article 5 .-** Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.